

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION

4, Rue Julian Grimaud

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

SOMMAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION
4, Rue Julian Grimaud
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

À l'assemblée générale de l'association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, consécutif à la première application du règlement ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

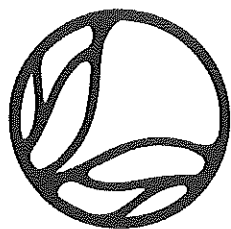
Fait à Créteil, le 4 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ACOFI AUDIT

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV
- Nitro Sign Premium pour le compte de Michel
PASTURAL (pastural@acofi.fr)
Date : 15/06/2026 19:15:40
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé
par email : 410114

Michel PASTURAL



CONFLUENCES
chantiers d'insertion

CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION

54, boulevard de Stalingrad
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Siret : 751 759 051 00020 / Code APE : 9499Z

COMPTES ANNUELS
du 1-1-2025 au 31-12-2025

*Certifié conforme aux comptes en
assemblée générale du 16/06/2026*

Michaël Remon

Président

Présenté en Euros

A C T I F		Exercice clos le 31-12-2025 (12 mois)	Exercice précédent 31-12-2024 (12 mois)	Écart N / N-1
Frais d'établissement TOTAL I				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires		285,60	285,60	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		139 867,61	109 290,75	30 576,86
Autres immobilisations corporelles		174 230,70	123 639,12	50 591,58
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		846,61	846,61	
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations		198,25	198,25	198,25
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 300,00
Autres immobilisations financières		1 786,25	1 786,25	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE II		317 215,02	233 215,47	83 999,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements		3 769,72	3 769,72	2 197,88
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		4 014,76	4 014,76	3 243,65
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		57 846,45	105 749,58	-47 903,13
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel		200,89	200,89	163,19
. Organismes sociaux		1 126,16	1 126,16	1 941,86
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres		249 622,13	249 622,13	265 778,48
Charges constatées d'avance		3 605,46	3 605,46	3 113,27
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus		684 870,49	684 870,49	603 986,55
Disponibilités				
TOTAL ACTIF CIRCULANT III		1 005 056,06	105 749,58	899 306,48
Frais d'émission des emprunts TOTAL IV				
Primes de remboursement des emprunts TOTAL V				
Ecart de conversion actif TOTAL VI				
TOTAL ACTIF GENERAL		1 322 271,08	338 965,05	983 306,03
				989 399,67
				-6 093,64

m

Présenté en Euros

P A S S I F		Exercice clos le 31-12-2025 (12 mois)	Exercice précédent 31-12-2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise		207 882,45	207 882,45	
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires		207 882,45	207 882,45	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		40 028,40	40 028,40	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité		40 028,40	40 028,40	
Autres				
Report à nouveau		402 895,56	355 373,00	47 522,56
Excédent ou déficit de l'exercice		20 905,54	47 522,56	-26 617,02
Situation nette (Sous-total)		671 711,95	650 806,41	20 905,54
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		16 412,70	25 735,70	-9 323,00
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES I		688 124,65	676 542,11	11 582,54
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés		30 000,00		30 000,00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		30 000,00		30 000,00
Provisions				
Provisions pour risques		18 000,00	18 000,00	
Provisions pour charges		25 699,10	21 504,42	4 194,68
TOTAL PROVISIONS III		43 699,10	39 504,42	4 194,68
Dettes				
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		544,03	470,89	73,14
Emprunts et dettes financières divers				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		81 090,79	48 871,87	32 218,92
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales		84 752,24	117 732,80	-32 980,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		9 720,32		9 720,32
Produits constatés d'avance		45 374,90	106 277,58	-60 902,68
TOTAL DETTES IV		221 482,28	273 353,14	-51 870,86
Ecart de conversion passif	TOTAL V			
TOTAL PASSIF GENERAL		983 306,03	989 399,67	-6 093,64

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Écart N / N-1	
	31-12-2025 (12 mois)	31-12-2024 (12 mois)		
	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	120,00	100,00	20,00	20,00%
Ventes de biens et services	514 659,37	508 246,93	6 412,44	1,26%
Ventes de biens	6 010,99	691,10	5 319,89	769,77%
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	508 648,38	507 555,83	1 092,55	0,22%
dont parrainages				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers financeurs	1 049 155,93	1 000 675,73	48 480,20	4,84%
Concours publics et subventions d'exploitation	1 049 145,93	1 000 675,73	48 470,20	4,84%
Versements des fondateurs ou consommation de dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	10,00		10,00	
Dons manuels	10,00		10,00	
Mécénat				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 016,00	52 745,36	-32 729,36	-62,05%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 942,81	15,06	2 927,75	NS
Total des produits d'exploitation I	1 586 894,11	1 561 783,08	25 111,03	1,61%
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 210,90	33 678,43	-1 467,53	-4,36%
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes	309 888,43	238 119,59	71 768,84	30,14%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	40 638,89	35 038,97	5 599,92	15,98%
Salaires et traitements	875 549,80	909 147,64	-33 597,84	-3,70%
Cotisations sociales	192 986,17	188 703,83	4 282,34	2,27%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 248,24	114 583,66	-35 335,42	-30,84%
Dotations aux provisions	4 194,68	6 032,54	-1 837,86	-30,47%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	30 000,00		30 000,00	
Autres charges	1 842,84	2 094,40	-251,56	-12,01%
Total des charges d'exploitation II	1 566 559,95	1 527 399,06	39 160,89	2,56%
Résultat d'exploitation I - II	20 334,16	34 384,02	-14 049,86	-40,86%
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	3 842,37	4 391,45	-549,08	-12,50%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers III	3 842,37	4 391,45	-549,08	-12,50%

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Écart N / N-1	
	31-12-2025	31-12-2024		
	(12 mois)	(12 mois)		

	Total	Total	Variation	%
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières IV				

Résultat financier III - IV	3 842,37	4 391,45	-549,08	-12,50%
------------------------------------	-----------------	-----------------	----------------	----------------

Résultat courant avant impôt I - II + III - IV	24 176,53	38 775,47	-14 598,94	-37,65%
---	------------------	------------------	-------------------	----------------

Produits exceptionnels V		11 305,81	-11 305,81	-100,00%
Charges exceptionnelles VI	2 768,99	2 072,72	696,27	33,59%
Résultat exceptionnel V - VI	-2 768,99	9 233,09	-12 002,08	-129,99%

Participation des salariés aux résultats VII				
Impôts sur les sociétés VIII	502,00	486,00	16,00	3,29%

TOTAL DES PRODUITS I + III + V	1 590 736,48	1 577 480,34	13 256,14	0,84%
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI + VII + VIII	1 569 830,94	1 529 957,78	39 873,16	2,61%
EXCEDENT OU DEFICIT	20 905,54	47 522,56	-26 617,02	-56,01%

Contributions volontaires en nature				
PRODUITS				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	59 826,00	46 882,00	12 944,00	27,61%
. Bénévolat	6 486,48	5 904,36	582,12	9,86%
Total	66 312,48	52 786,36	13 526,12	25,62%
Charges des contributions volontaires en nature				
CHARGES				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	59 826,00	46 882,00	12 944,00	27,61%
. Prestations en nature				
. Personnel bénévole	6 486,48	5 904,36	582,12	9,86%
Total	66 312,48	52 786,36	13 526,12	25,62%

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

OBJET SOCIAL :

Confluences CI est une association qui porte trois chantiers d'insertion permanents et un chantier d'insertion pénitentiaire dans le département du Val de Marne. La démarche adoptée est celle de la Charte des Acteurs du Chantier-École :

« Un chantier d'insertion est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au pays, au quartier et à leurs habitants. »

Cette charte définit également les valeurs qui sous-tendent leur réalisation. Les membres de Confluences CI s'engagent en particulier en faveur de la valorisation des personnes en mettant en œuvre des outils, une formation, un encadrement professionnel et un accompagnement social de qualité.

Les activités des chantiers de Confluences CI visent à l'amélioration de l'environnement et l'agriculture par la mise en œuvre de projets autour de :

- l'entretien et l'aménagement des espaces verts et naturels,
- la maçonnerie paysagère (Allées, pavage, escaliers extérieurs, terrain de boules,...),
- l'aménagement de jardins partagés ou familiaux.
- l'agriculture urbaine (Pépinière de plants maraîchers et floraux au Centre Pénitentiaire de Fresnes)

MOYENS :

Le projet associatif est animé par le conseil d'administration dont le président est Mickaël Rémion et repose sur un partenariat solide noué avec différentes collectivités sur le territoire du Val de Marne. La mise en œuvre repose sur :

- une équipe permanente composée d'une directrice, un directeur adjoint, une responsable administrative, deux accompagnateurs socioprofessionnels, un coordinateur technique et cinq encadrants techniques afin de garantir un accompagnement de qualité, ainsi qu'une parfaite réalisation des chantiers,
- un parc de matériels et de véhicules professionnels.

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 983 306,03 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 20 905,54 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le lundi 1 juin 2026 par le conseil d'administration.

Annexes aux comptes annuels

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'année 2025 sont les suivants :

- Démarrage le 4 juillet 2024 d'un ACI pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Fresnes (CPF). En 2025, l'activité se poursuit toujours autour d'une pépinière de plans maraîchers et comestibles (support pour accompagner techniquement et socialement 10 détenus de la maison d'arrêt de Fresnes).

Cette activité continue non sans difficultés : nouveau process mis en place par la nouvelle direction de la maison d'arrêt de Fresnes, contraintes d'autorisation d'entrée de matériel, retards dans les réponses aux problèmes soulevés, révision à la baisse des quantités, refus pur et simple malgré les explications sur les besoins agronomiques justifiés.

Des rencontres sont à prévoir en 2026 entre le (CPF, Confluences et la DRIETS pour lever ces difficultés.

- En fin d'année 2025, lancement du recrutement d'un nouveau directeur confié à un prestataire extérieur pour organiser une sélection des candidats.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association a arrêté les comptes de l'exercice au 31 décembre 2025. En 2026, plusieurs événements seront à signaler :

- Persistance du manque de lisibilité sur le maintien des subventions publiques dans un contexte budgétaire public dégradé.

- Plusieurs retards de versement de subventions aux dates initialement prévues par le Fond Social Européen (ACI CPF) et le Conseil Départemental du Val de Marne (Accompagnement du public bénéficiaire du RSA).

- Réduction de 6% des postes conventionnés par la DRIETS pour l'année 2026.

- Renouvellement de conventions d'action d'appui et d'accompagnement à l'emploi à prévoir et anticiper auprès des partenaires historiques : Fresnes, Gentilly, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

- Arrivée du nouveau directeur au cours du premier trimestre 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence,

Conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément au règlement de l'ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, adopté en coordination avec le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 du Code de commerce.



Annexes aux comptes annuels

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1., 2., 3. et 4.. Si les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles, l'impact sur les principaux ratios est présenté au 5..

Nous vous présentons les impacts significatifs de ces reclassements pour l'association Confluences CI dans la note ci-dessous :

1. Impact sur le bilan Actif

Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans la rubrique créances de l'actif circulant et non plus en compte de régularisation. Pour cet exercice, elles sont de 3 605,46€.

2. Impact sur le bilan Passif

Pas d'impact pour l'association Confluences CI.

3. Impact sur le Compte de Résultat

• Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 9 323,00 €.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 9 323,00 €.

Nouveau plan comptable 2025		Montant	Ancien plan comptable 2024		Montant
747 001	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI1	3 107,67	747 001	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI1	3 107,66
747 002	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI2	3 107,66	777 002	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI2	3 107,67
747 003	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI3	3 107,67	777 003	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI3	3 107,67
Total		9 323,00	Total		9 323,00

• Suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 46 922,02 €.

Au 31 décembre 2025, ces mêmes opérations sont inscrites parmi les charges d'exploitation pour un montant de -68 000,41 €.

Ci-dessous la correspondance entre les comptes concernés au 31 décembre 2025 :

Nouveau plan comptable 2025		Montant	Ancien plan comptable 2024		Montant
649 000	REMB FRAIS FORMATION PERMANENT	-4 600,00	791 010	TRANSFERT FRAIS FORMATION PERMANENT	3 600,00
649 001	REMB FRAIS FORMATION PERMANENT CI1	-426,54	791 011	TRANSFERT FRAIS FORMATION PERMANENT CI1	0,00
649 002	REMB FRAIS FORMATION PERMANENT CI2	-426,55	791 012	TRANSFERT FRAIS FORMATION PERMANENT CI2	1 044,32
649 003	REMB FRAIS FORMATION PERMANENT CI3	-426,54	791 013	TRANSFERT FRAIS FORMATION PERMANENT CI3	0,00
649 101	REMB FRAIS FORMATION CDDI CI1	-13 107,00	791 021	TRANSFERT FRAIS FORMATION CDDI CI1	5 755,40
649 102	REMB FRAIS FORMATION CDDI CI2	-7 261,20	791 022	TRANSFERT FRAIS FORMATION CDDI CI2	16 096,15
649 103	REMB FRAIS FORMATION CDDI CI3	-9 331,58	791 023	TRANSFERT FRAIS FORMATION CDDI CI3	16 230,15
649 104	REMB FRAIS FORMATION CDDI CI4	-32 421,00	791 024	TRANSFERT FRAIS FORMATION CDDI CI4	4 196,00
Total		-68 000,41	Total		46 922,02

Annexes aux comptes annuels

• Amendes et pénalités et charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités ainsi que les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 1 842,84 €.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 1 820,41 €.

Ci-dessous la correspondance entre les comptes concernés au 31 décembre 2025 :

Nouveau plan comptable 2025		Montant	Ancien plan comptable 2024		Montant
658 000	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	381,38	671 800	CHARGES EXCEPT. / OPERATIONS GESTION	784,18
658 001	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE CI1	22,53	671 801	CHARGES EXCEPT. / OPERATIONS GESTION CI1	701,23
658 002	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE CI2	1 063,93	671 802	CHARGES EXCEPT. / OPERATIONS GESTION CI2	0,00
658 200	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES	240,00	671 200	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES	200,00
658 201	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES CI1	135,00	671 201	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES CI1	0,00
658 203	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES CI3	0,00	671 203	PENALITES & AMENDES FISCAL & PENALES CI3	135,00
Total		1 842,84	Total		1 820,41

• Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Au 31 décembre 2025, les produits exceptionnels sur opérations de gestion, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres produits » pour 45,81 €.

Au 31 décembre 2024, ils figurent en « Produits exceptionnels » pour 1 982,81 €.

Ci-dessous la correspondance entre les comptes concernés au 31 décembre 2025 :

Nouveau plan comptable 2025		Montant	Ancien plan comptable 2024		Montant
758 000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	45,81	771 800	PRODUITS EXCEPT. / OPERATIONS GESTION	1 982,81
Total		45,81	Total		1 982,81

02R

Annexes aux comptes annuels

4. Sans impact sur le Compte de Résultat

La mise en application du nouveau règlement comptable conduit à numéroté les comptes des subventions d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre 2025 dans le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » avec la racine « 741 », sans incidence sur le résultat.

Ci-dessous la correspondance entre les comptes concernés au 31 décembre 2025 :

Nouveau plan comptable 2025		Montant	Ancien plan comptable 2024		Montant
741 003	SUBVENTIONS EUROPE CI3	15 265,70	740 003	SUBVENTIONS EUROPE CI3	66 634,68
741 004	SUBVENTIONS EUROPE CI4	34 849,30	740 004	SUBVENTIONS EUROPE CI4	66 720,00
741 104	SUBVENTIONS ETAT CI4	0,00	741 004	SUBVENTIONS ETAT CI4	3 000,00
741 201	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI1	2 260,28	742 101	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI1	3 989,72
741 202	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI2	2 260,28	742 102	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI2	3 989,72
741 203	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI3	2 260,27	742 103	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI3	3 989,73
741 204	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI4	7 465,75	742 104	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL IDF CI4	23 784,25
741 301	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI1	19 948,90	743 101	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI1	23 640,00
741 302	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI2	14 453,65	743 102	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI2	17 127,97
741 303	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI3	15 533,54	743 103	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI3	18 407,68
741 304	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI4	15 000,00	743 104	SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 94 CI4	5 000,00
741 401	SUBVENTIONS COMMUNES CI1	54 427,00	744 101	SUBVENTIONS COMMUNES CI1	58 500,00
741 402	SUBVENTIONS COMMUNES CI2	44 163,00	744 102	SUBVENTIONS COMMUNES CI2	44 163,00
741 403	SUBVENTIONS COMMUNES CI3	69 200,00	744 103	SUBVENTIONS COMMUNES CI3	69 200,00
741 404	SUBVENTIONS COMMUNES CI4	6 500,00	744 104	SUBVENTIONS COMMUNES CI4	0,00
741 604	SUBVENTIONS ETABLISSEMENTS PRIVES CI4	28 500,00	747 104	SUBVENTIONS ETABLISSEMENTS PRIVES CI4	25 000,00
741 750	SUBVENTIONS AIDES APPRENTI	1 666,64	741 120	AIDES SALAIRES APPRENTI	4 000,00
741 901	SUBVENTIONS AIDES CDDI CI1	222 025,53	741 111	AIDES SALAIRES CDDI CI1	199 032,49
741 902	SUBVENTIONS AIDES CDDI CI2	142 062,52	741 112	AIDES SALAIRES CDDI CI2	143 824,28
741 903	SUBVENTIONS AIDES CDDI CI3	145 970,16	741 113	AIDES SALAIRES CDDI CI3	142 919,45
741 904	SUBVENTIONS AIDES CDDI CI4	196 010,41	741 114	AIDES SALAIRES CDDI CI4	77 752,76
747 001	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI1	3 107,67	777 001	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI1	3 107,66
747 002	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI2	3 107,66	777 002	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI2	3 107,67
747 003	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI3	3 107,67	777 003	Q/P SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT CI3	3 107,67
Total		1 049 145,93	Total		1 009 998,73

5. Présentation des principaux ratios retraités de l'exercice 2024

L'application du nouveau règlement dès l'exercice 2024 aurait eu pour conséquence de modifier les ratios suivants :

Montants 2024	Nouveau	Ancien
Produits d'exploitation	1 526 166,87	1 561 783,08
Charges d'exploitation	1 482 297,45	1 527 399,06
Résultat d'exploitation	43 869,42	34 384,02
Résultat courant avant IS	48 260,87	38 775,47

Montants 2024	Nouveau	Ancien
Produits exceptionnels	0,00	11 305,81
Charges exceptionnelles	252,31	2 072,72
Résultat exceptionnel	-252,31	9 233,09
Impôts sur les sociétés	486,00	486,00
Résultat net	47 522,56	47 522,56

Déroptions aux principes comptables :

Néant.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Principales méthodes comptables utilisées :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Concessions et droits similaires : 1 an
- Matériels et outillages : de 3 ans à 10 ans
- Installations, agencements et aménagements divers : de 1 an à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

La règle du prorata temporis est appliquée en fonction de la date de mise en service.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées à l'arrêté des comptes. Elles sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Au 31-12-2025, le solde de provisions est de :

- Provision pour indemnité de départ à la retraite : 25 699,10 €

Les hypothèses retenues pour déterminer la provision pour indemnité de départ à la retraite sont les suivantes :

- Paramètres économiques :

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 3,20% (inflation comprise).

L'augmentation annuelle des salaires retenue est de 1,25% : constant pour les catégories Cadres et Non Cadres.

- Paramètres sociaux

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans pour les catégories Cadres et Non Cadres.

Le taux de charges sociales patronales est de 45% pour les catégories Cadres et Non Cadres.

Le taux de départ moyen est de 25,56% variant en fonction de l'âge du salarié (selon une table de calcul).

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

- Paramètres techniques :

L'année des calculs retenue est 2025.

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2024.

La méthode de calcul retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis.

Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.

Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 316 368,41 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	285,60			285,60
Immobilisations corporelles	320 018,20	23 581,51	29 501,40	314 098,31
Immobilisations financières	3 284,50		1 300,00	1 984,50
TOTAL	323 588,30	23 581,51	30 801,40	316 368,41

Amortissements et provisions d'actif = 233 215,47 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	285,60			285,60
Immobilisations corporelles	224 859,71	37 571,56	29 501,40	232 929,87
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	225 145,31	37 571,56	29 501,40	233 215,47

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
LOGICIELS	285,60	285,60		1 an
OUTILLAGE GROS MATERIELS	97 239,47	72 993,05	24 246,42	5 ans
OUTILLAGE PORTATIF THERMIQUE / ELECTRIQUE	24 788,62	18 988,80	5 799,82	3 ans
PETIT OUTILLAGE MANUEL	17 839,52	17 308,90	530,62	De 3 à 5 ans
INSTALL. AGENC. AMENAG. DIVERS	8 415,55	2 990,78	5 424,77	De 1 à 10 ans
MATERIELS TRANSPORT ROUTIER	145 175,06	104 495,26	40 679,80	5 ans
MATERIELS CHANTIER FLUVIAL				De 3 à 10 ans
MATERIELS BUREAU & INFORMATIQUE	20 065,10	15 676,38	4 388,72	3 ans
MOBILIER	574,99	476,70	98,29	5 ans
TOTAL	314 383,91	233 215,47	81 168,44	

Etat des créances = 322 170,07 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 984,50		1 984,50
Actif circulant & charges constatées d'avance *	320 185,57	320 185,57	
TOTAL	322 170,07	320 185,57	1 984,50

* L'actif circulant est présenté hors trésorerie.

Provisions pour dépréciation = 105 749,58 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	81 319,91	44 445,67		20 016,00	105 749,58
Comptes financiers					
TOTAL	81 319,91	44 445,67		20 016,00	105 749,58

Produits à recevoir par postes de bilan = 19 196,63 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	6 156,22
Autres créances	13 040,41
Disponibilités	
TOTAL	19 196,63

Charges constatées d'avance = 3 605,46 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 688 124,65 €

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	207 882,45				207 882,45
Fonds propres avec droits de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	40 028,40				40 028,40
Report à nouveau	355 373,00		47 522,56		402 895,56
Résultat de l'exercice	47 522,56	-47 522,56	20 905,54		20 905,54
Situation nette	650 806,41	-47 522,56	68 428,10		671 711,95
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	25 735,70			9 323,00	16 412,70
Provisions réglementées					
TOTAL	676 542,11	-47 522,56	68 428,10	9 323,00	688 124,65

Provisions = 43 699,10 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	39 504,42	4 194,68			43 699,10
TOTAL	39 504,42	4 194,68			43 699,10

Etat des dettes = 221 482,28 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	544,03	544,03		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	81 090,79	81 090,79		
Dettes fiscales & sociales	84 752,24	84 752,24		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 720,32	9 720,32		
Produits constatés d'avance	45 374,90	45 374,90		
TOTAL	221 482,28	221 482,28		

Charges à payer par postes de bilan = 63 227,81 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	544,03
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 619,91
Dettes fiscales & sociales	39 063,87
Autres dettes	
TOTAL	63 227,81

Produits constatés d'avance = 45 374,90 €

Les produits constatés d'avance (PCA) ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un ou deux exercices ultérieurs.

Le calcul des produits constatés d'avance (PCA) concernant les subventions d'aménagement à cheval sur deux exercices n'est pas fait au prorata temporis mais en fonction du niveau d'avancement des travaux et des dépenses engagées par l'association.

D.N.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds dédiés = 30 000,00 €

Nature du projet et caractéristiques	Origine de l'engagement		Fonds à engager en début d'exercice	Fonds utilisés en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	compte 194000	compte 789400	compte 689400	compte 194000
Subventions						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 94 Co-financement achat en 2026 véhicule électrique et matériels d'aquaponie					15 000,00	15 000,00
FONDATION DE FRANCE Co-financement achat en 2026 véhicule électrique					15 000,00	15 000,00
TOTAL					30 000,00	30 000,00

07/12

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 514 659,37 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant	Taux
Ventes de biens	6 010,99	1,17%
Prestations de services	154 062,12	29,93%
Prestations de marchés réservés	349 743,52	67,96%
Ventes de produits intermédiaires		
Produits des activités annexes	4 842,74	0,94%
TOTAL	514 659,37	100,00 %

Subventions d'exploitation = 1 049 145,93 €

Financiers	Conventions	Montant	Taux
Subventions Europe		50 115,00	4,78%
Fonds Social Européen	Convention d'accompagnement renforcé de salariés en insertion PLIE CI3	15 265,70	1,46%
Fonds Social Européen	Convention d'accompagnement renforcé de salariés en insertion PLIE CI4	34 849,30	3,32%
Subventions État		714 058,26	68,06%
ASP	Aide à l'embauche d'apprenti	1 666,64	0,16%
Directe 94	Insertion par l'activité économique du chantier d'insertion n°1	222 025,53	21,16%
Directe 94	Insertion par l'activité économique du chantier d'insertion n°2	142 062,52	13,54%
Directe 94	Insertion par l'activité économique du chantier d'insertion n°3	145 970,16	13,91%
Directe 94	Insertion par l'activité économique du chantier d'insertion n°4	196 010,41	18,68%
Directe 94	Reprise subvention invest. revitalisation 2022 des 3 chantiers d'insertion	4 323,00	0,41%
FDI	Reprise subvention investissement 2022 des 3 chantiers d'insertion	2 000,00	0,19%
Subventions Conseil Régional		14 246,58	1,36%
Conseil Régional IDF	PMUP Aide 12 mois poste Directeur 2024 / 2025 CI1	2 260,28	0,22%
Conseil Régional IDF	PMUP Aide 12 mois poste Directeur 2024 / 2025 CI2	2 260,28	0,22%
Conseil Régional IDF	PMUP Aide 12 mois poste Directeur 2024 / 2025 CI3	2 260,27	0,22%
Conseil Régional IDF	PMUP Aide 12 mois poste Directeur 2024 / 2025 CI4	2 260,27	0,22%
Conseil Régional IDF	PMUP Aide 12 mois postes Directeur & Encadrant 2024 / 2025 CI4	5 205,48	0,50%
Subventions départements		67 936,09	6,48%
Conseil Départemental 94	Subvention de fonctionnement des 3 chantiers d'insertion	49 936,09	4,76%
Conseil Départemental 94	Soutien ESS investissement 2025 / 2026 CI4	15 000,00	1,43%
Conseil Départemental 94	Reprise subvention investissement ESS 2022 des 3 chantiers d'insertion	3 000,00	0,29%
Subventions communes		174 290,00	16,61%
Ville de Champigny-sur-Marne	Convention d'action Appui Emploi CI1	45 077,00	4,30%
Ville de Gentilly	Convention d'action Appui Emploi CI1	9 350,00	0,89%
Ville de Fresnes	Convention d'action Appui Emploi CI2	44 163,00	4,21%
Ville de Valenton	Convention d'action Appui Emploi CI3	40 000,00	3,81%
Ville de Villeneuve-Saint-Georges	Convention d'action Appui Emploi CI3	29 200,00	2,78%
EPT 12	Subvention de fonctionnement IAE du chantier d'insertion n°4	6 500,00	0,62%
Subventions établissements privés		28 500,00	2,72%
Crédit Coopératif	Prix ESS 2025 CI4	3 500,00	0,33%
Fondation France	Subvention de fonctionnement du chantier d'insertion n°4	10 000,00	0,95%
Fondation France	Co-financement achat en 2026 véhicule électrique CI4	15 000,00	1,43%
TOTAL		1 049 145,93	100,00 %

DCL

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Pour l'année 2025, les contributions en nature ont été évaluées à 66 312,48 €.

- Le travail des bénévoles a été valorisé en fonction du temps passé au Smic horaire pour un total de 6 486,48 €.
- La mise à disposition à prix réduit des locaux de Champigny-sur-Marne a été valorisée à 45 426,00 €.
- La mise à disposition à prix réduit du local de Valenton a été valorisée à 14 400,00 €.

La valorisation des mises à disposition est effectuée en tenant compte du prix du m² de chaque commune.

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 19 196,63 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
418 100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 156,22
438 700 IJSS A RECEVOIR	270,76
438 750 ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	855,40
TOTAL	7 282,38

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
468 700 PRODUITS A RECEVOIR	11 914,25
TOTAL	11 914,25

Charges constatées d'avance = 3 605,46 €

Charges constatées d'avance	Montant
486 000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 605,46
TOTAL	3 605,46

Charges à payer = 58 227,81 €

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
518 600 INTERETS COURUS A PAYER	544,03
TOTAL	544,03

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
408 100 FRS FACTURES NON PARVENUES	23 619,91
TOTAL	23 619,91

Dettes fiscales et sociales	Montant
428 200 PROVISIONS CONGES A PAYER	26 417,55
428 300 PROVISIONS SALAIRES A ETABLIR	0,00
438 200 CHARG SOCIALES / PROV CONGES A PAYER	7 646,32
438 300 CHARG SOCIALES / PROV SALAIRES A ETABLIR	0,00
TOTAL	34 063,87

Produits constatés d'avance = 45 374,90 €

Produits constatés d'avance	Montant
487 000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	45 374,90
TOTAL	45 374,90

Le calcul des produits constatés d'avance (PCA) concernant les subventions d'aménagement à cheval sur deux exercices n'est pas fait au prorata temporis mais en fonction du niveau d'avancement des travaux et des dépenses engagées par l'association.

Dr

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Les membres du bureau de l'association sont bénévoles. Ils ne perçoivent aucune rémunération.

Effectif au 31-12-2025

Catégories de salariés	Salariés	ETP
Cadres	2	2,00
Agents de maîtrises et techniciens		
Employés	9	8,50
Ouvriers sous contrat et CDDI	27	19,76
Apprentis sous contrat	1	1,00
TOTAL	39	31,26

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 8 032,55 € TTC (Article R 123-198 du Code de Commerce).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

Néant.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE RÉSULTAT PAR CHANTIER

Imputation des flux financiers directs dans les chantiers

L'activité de l'association en 2025 s'articule autour de 4 pôles économiques (4 Chantiers d'Insertion) dont la gestion financière est centralisée au siège. Chaque pôle bénéficie d'une implantation géographique distincte :

- Chantier d'Insertion n°1 : "Berges et Sentiers" (regroupé avec le siège de l'association jusqu'en août 2024)
- Chantier d'Insertion n°2 : "Action Environnement"
- Chantier d'Insertion n°3 : "Côteaux de Seine"
- Chantier d'Insertion n°4 : "Centre Pénitentiaire Fresnes"

Les flux financiers directs de chaque chantier sont imputés à 100% dans un plan comptable distinct grâce à une terminaison spécifique des comptes de charges et produits :

- Flux du Siège et flux hors affectation stricte d'un chantier : comptes de charges et produits avec terminaison en 0
- Flux du Chantier d'Insertion n°1 : comptes de charges et produits avec terminaison en 1
- Flux du Chantier d'Insertion n°2 : comptes de charges et produits avec terminaison en 2
- Flux du Chantier d'Insertion n°3 : comptes de charges et produits avec terminaison en 3
- Flux du Chantier d'Insertion n°4 : comptes de charges et produits avec terminaison en 4

Exemple : le compte 601001 "Matériaux Chantiers CI1" reçoit uniquement des achats pour le chantier d'insertion n°1.

Hypothèses de répartition des flux financiers indirects dans les chantiers

Les flux financiers indirects correspondent aux produits et charges afférents au siège de l'association ainsi que tous ceux recoupant l'ensemble des chantiers sans possibilité d'affectation stricte. En tenant compte de l'implication précise des salariés dans les chantiers, les hypothèses de répartition sont les suivantes :

Clés de répartition des flux indirects	Chantier d'insertion n°1	Chantier d'insertion n°2	Chantier d'insertion n°3	Chantier d'insertion n°4
Durée de l'action en mois au cours de l'année 2025	12	12	12	12
Flux financiers indirects : Administration (hors Comptabilité et CAC)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Administration (Comptabilité et CAC)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Administration (Télécommunication & frais postaux)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Administration (Services bancaires & cotisations)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Local de Champigny-sur-Marne	30,00%	25,00%	25,00%	20,00%
Flux financiers indirects : Dotation aux amortissements des matériels	33,34%	33,33%	33,33%	
Flux financiers indirects : Personnel Direction (Directrice & Directeur Adjoint)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Personnel Direction (Secrétariat)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Flux financiers indirects : Personnel Direction (Suivi ASP)	33,34%	33,33%	33,33%	
Flux financiers indirects : Personnel Encadrant (Coordinateur)	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

OR

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION
4, Rue Julian Grimaud
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Aux membres de l'association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Créteil, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ACOFI AUDIT

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV
- Nitro Sign Premium pour le compte de Michel
PASTURAL (pastural@acofi.fr)
Date : 15/06/2026 19:15:38
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé
par email : 410114

Michel PASTURAL

